



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DESIRADE

Mairie de la DÉsirADE

COMMUNIQUÉS

COMMUNIQUÉ N°1

Le Maire et le Conseil Municipal informent la population, que compte tenu des nouvelles mesures sanitaires préfectorales établissant un confinement à compter du jeudi 05 aout 2021 pour une durée de trois semaines au moins, que toutes les manifestations inscrites au programme festif durant cette période sont annulées.

Véritablement navrés, notamment pour les associations et tous les bénévoles qui avaient déjà commencé à préparer ces festivités, nous leur formulons le vœu que la situation sanitaire s'améliore afin de revenir plus forts et retrouver une commune animée et active.

Le maire invite la population à respecter les consignes collectives pour une lutte efficace contre le virus.

COMMUNIQUÉ N°2

Le Maire informe que conformément à la délibération n° 13022021/08 du 13 février 2021, et pour des raisons de sécurité de personnes et d'accueil, qu'il est ainsi demandé aux Marins pêcheurs propriétaires, que leurs divers matériels DCP et autres, devront être retirés sous 48heures après dépôts sur le port, sous peine d'enlèvement. Passé ce délai, ces matériels seront entreposés contre frais, à l'espace de stockage situé à l'arrière de la salle des fêtes du Bourg pour une durée de 15 jours calendaires.

Fait à La Désirade le 04 aout 2021

Le Maire,

TONTON L. TONTON



L. TONTON